

# DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022 JE VOTE SAPACMI / UATS-UNSA

au Comité Social d'Administration Spécial des Greffes  
des Tribunaux Administratifs et Cours Administratives d'Appel



*Votez pour l'apolitisme et l'indépendance*

- Une force responsable pour vous représenter
- Un syndicalisme revendicatif, professionnel et de proximité

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé une nouvelle instance, le **comité social d'administration (CSA)**, née de la fusion des actuels comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, avec en son sein une **formation spécialisée (FS)** en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Auprès du **Conseil d'Etat**, ce CSA traite des questions collectives intéressant les **juridictions administratives**. Il est consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services, les organigrammes et les effectifs, le régime indemnitaire, l'action sociale et le plan de formation. La formation spécialisée (FS), quant à elle, traite des questions d'aménagements des locaux, des conditions de travail et des problèmes d'hygiène et de sécurité.

► Le **SAPACMI** et **l'UATS-UNSA** ont toujours répondu à l'attente de tous ceux qui, lassés d'un syndicalisme politisé, recherchent **des organisations apolitiques et indépendantes** soucieuses uniquement de leurs intérêts professionnels.

► Face aux organisations syndicales traditionnelles, **le SAPACMI** et **l'UATS-UNSA** ont toujours mené **un dialogue social responsable, franc, constructif et efficace**.

► Pratiquant **un syndicalisme revendicatif, exclusivement professionnel et de proximité**, le **SAPACMI** et **l'UATS-UNSA** sont vos meilleurs alliés pour vous représenter.

## Dans un contexte incessant de réformes, vous pourrez compter sur le SAPACMI et l'UATS-UNSA pour :

### 1 / défendre le pouvoir d'achat des agents en revendiquant :

- une **revalorisation suffisante du point d'indice** face à l'évolution du coût de la vie ;
- une augmentation de la participation financière de l'Etat à la **mutuelle** des agents ;
- le **déplafonnement du forfait télétravail** pour tenir compte de l'inflation des tarifs de l'électricité ;
- une égalité de traitement pour tous les agents avec un droit égal à bénéficier de **tickets restaurant** ;
- une **revalorisation du régime indemnitaire** des agents, notamment des agents de catégorie C non concernés par celles de 2022.

### 2 / Améliorer les conditions de travail et la carrière des agents :

- Garantir un égal droit au **télétravail** pour tous et améliorer l'ergonomie des postes de travail à domicile (double écran – performance du VPN et des outils mis à disposition) ;

- Veiller à ce que les agents de greffe soient consultés sur les propositions émises par le groupe de travail sur **l'avenir des greffes** qui auront un impact sur l'évolution de leur carrière et sur la question de la **double gestion** (Conseil d'Etat/Ministère de l'Intérieur) ;
- Construire des parcours professionnels valorisants en proposant un examen professionnel aux adjoints principaux de 2ème classe pour **leur permettre d'accéder plus rapidement au grade d'AAP1** ;
- Proposer un parcours de **formation** adapté à chacun, lors de leur entrée dans les juridictions administratives, puis tout au long de leur carrière. Permettre à tous d'y accéder, notamment en augmentant l'offre de formations délocalisées ou dématérialisées ;
- Offrir aux agents dotés d'un **statut précaire**, comme les **vacataires**, des contrats de plus longue durée afin que le temps investi par les personnels de greffe à les former soit rentabilisé et sécurisant pour tous.

En 2022, pour que votre voix compte  
**VOTEZ pour la liste SAPACMI / UATS-UNSA**

Nous sommes vos interlocuteurs privilégiés et nous nous engageons à vous informer, vous écouter, à faire remonter vos attentes et problèmes et vous en rendre compte.

**N'attendez pas le 8 décembre pour voter et faire voter pour la liste SAPACMI / UATS-UNSA**